

Rapport de la Commission du Conseil communal

Préavis municipal N° 1338 / 2025 concernant

Demande de crédit d'étude pour les phases SIA 32 à 41 des routes cantonales RC 768, RC 777 et RC 780

Au Conseil communal de Lutry,

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis municipal no.1338/2025 s'est réunie le 23 septembre 2025 en présence de M. le Municipal Etienne Blanc, accompagné de M. le Chef de service Loïc Lair, et de M. Frédéric Guex, au Château de Lutry à 20h00.

La Commission était composée de Mesdames Patricia Frangioni, Kristin Rossier-Buri, Messieurs Jakob Bircher, Pierre Bonjour, Philippe Lörtscher, Jean-Marc Pilloud, Philippe Sandoz et moi-même. Madame Monique Weber s'étant excusée.

Il convient de souligner que la commission a pu bénéficier d'une documentation adéquate et analyser un préavis complet. Nous avons eu des réponses précises à toutes nos questions.

1. Préambule

En ouverture de séance, M. le Municipal Blanc nous a rappelé l'historique de ces axes routiers, notamment au travers du "projet partiel PP7", faisant référence au tronçon du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sensé relier Pully, Paudex et Lutry à Lausanne : un axe fort du réseau des transports publics de l'agglomération Lausanne-Morges.

Face au refus de la commune de Paudex de réaménager RC 780, la Municipalité de Lutry a logiquement retiré son propre projet d'aménagement lors de la séance du 4 décembre 2022.

Au vu de l'état de la voirie et des enjeux de mobilité, la Municipalité a toutefois estimé que des travaux étaient indispensables ; un avant-projet a donc vu le jour en 2023. Les évolutions de ce dernier ont été présentées à deux reprises aux délégués du Conseil Communal.

2. Considérations générales

Comme mentionné au dernier paragraphe de la page 6, ce préavis s'appuie sur les résultats de l'avant-projet. Nous nous orientons donc vers une réalisation qui correspondra fortement aux plans présentés dans le présent préavis.

Partant de ce postulat, la commission s'est donc posé 2 questions :

- 1) Aujourd'hui, le secteur 3 est formé de 4 pistes utilisées par tous les véhicules, demain seules 2 pistes seront à disposition des automobiles. Cette configuration permettra-t-elle d'absorber le trafic actuel et futur ?

Réponse : les experts sont confiants sur la capacité d'absorption de l'ouvrage et l'estiment identique à la configuration actuelle. Ils appuient néanmoins sur le fait que ce réaménagement s'inscrit dans une stratégie de transport multimodale. Le but est donc également de créer une infrastructure encourageant la population à envisager des alternatives à la voiture.

- 2) Existe-t-il des statistiques récentes au sujet de nombre de véhicules utilisant ces tronçons régulièrement ?

Réponse : les derniers comptages datent de l'époque de la pandémie. Il est toutefois prévu d'actualiser ces chiffres et de procéder à des analyses plus fines au sujet des trajets empruntés par les usagers.

La commission reconnaît le bien-fondé des objectifs listés au point 4, mais s'est tout de même interrogée au sujet du point portant sur la création d'une nouvelle ligne du bus entre le Landar et le Voisinand : *rien n'est prévu à ce stade, il s'agit là d'une simple suggestion des Transports Lausannois (TL) dans l'optique d'une croissance du nombre de passagers.*

S'agissant de la volonté de la Municipalité de limiter l'emprise du projet sur le domaine public : même si l'ensemble des membres de la commission s'accordent à dire que les craintes liées au grand risque d'oppositions sont parfaitement fondées, certains membres, dont le soussigné, craignent que ce cadre ne limite trop les réflexions. À ce sujet, le Municipal Blanc, rappelle que la procédure juridique liée au quartier de Burquenet touche à sa fin, et que du point de vue municipal, une issue positive devrait apporter des espaces supplémentaires.

Suivant la volonté du Conseil Communal, la Municipalité a confié un mandat d'étude pour l'agrandissement des passages sous-voies. M. Lair, nous a expliqué que ce dernier ne faisait pas partie du présent préavis pour des raisons d'incompatibilité des phases SIA entre les 2 projets. Le Municipal Blanc, nous assure toutefois que la Municipalité est convaincue de l'utilité des agrandissements.

3. Secteurs d'aménagement

Les questions générales ayant été traitées, la Commission s'est ensuite penchée sur le projet secteur par secteur.

Tous secteurs confondus, les questions ont souvent porté sur la largeur relative des pistes dédiées aux divers usagers. Ainsi l'on comprend parfaitement que le trottoir du bord du lac du secteur 6 soit large étant donné qu'il est utilisé par un nombre important de promeneurs.

A l'inverse, il est assez étonnant de voir que le trottoir-sud du secteur 1 atteint presque 2.5m de large alors que les piétons y sont peu nombreux.

À toutes ces questions, M. Guex nous a régulièrement répondu que les répartitions envisagées ne sont pas définitives, et que les aménagements définitifs dépendront de plusieurs facteurs : notamment l'analyse des flux de trafic, le respect des normes ainsi que des exigences cantonales.

À noter également que pour les secteurs concernés, les aménagements proposés devront répondre aux exigences du plan d'affectation Taillepiep-Grand Pont.

4. Aspects financiers

6 groupements ont présenté une offre, dont une a été écartée d'emblée car elle ne respectait pas les conditions de validité.

Voici les montants des offres reçues pour les phases SIA 32 à 41:

- 1) CHF 1.089 mios.
- 2) CHF 1.662 mios.
- 3) CHF 1.189 mios.
- 4) CHF 1.078 mios.
- 5) CHF 0.911 mios.

Parmi ces 5 propositions, une a été jugée non-plausible et c'est finalement l'offre no. 1 qui a été retenue. La procédure d'attribution de tels mandats est un travail complexe et dépasse évidemment le mandat de la commission. Il est toutefois intéressant de se rendre compte du travail fourni et d'écouter les explications complètes fournies par MM. Lair et Guex.

Le poste « Mandats d'ingénieurs pluridisciplinaires » représente à lui seul environ 8'300 heures de travail, les autres lignes sont des forfaits estimatifs.

Le processus d'adjudication s'est déroulé en collaboration avec un consultant externe qui n'avait encore jamais travaillé pour la commune. Son intervention a coûté CHF 10'000.

En outre, un membre de la commission a souhaité savoir si la facture pouvait se réduire en renonçant à l'un ou l'autre des aménagements (p.ex abribus, arborisation, etc...) : *certes oui, mais pas de manière significative au regard des grandes dépenses.*

5. Conclusion

L'atmosphère constructive de la séance de commission traduit plutôt bien la posture générale vis-à-vis du projet tel qu'il est présenté à ce stade : point de vive opposition, ni de grandes acclamations... vraisemblablement donc un pur produit de notre système consensuel ! Dans cet état esprit, la commission espère que la Municipalité poursuivra le processus de consultation auprès du Conseil Communal.

Au vu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Lutry

- vu le préavis no. 1338/2025 de la Municipalité du 1er septembre 2025
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet qui a été porté à l'ordre du jour :

décide

1. d'autoriser la Municipalité à engager les études phases SIA 32 à 41 pour la réfection des routes cantonales RC 768-777-780
2. d'accorder les crédits nécessaires aux études, soit la somme de CHF 1'430'000.-.
3. d'admettre le mode de financement proposé.
4. d'autoriser la Municipalité à emprunter un montant de CHF 1'430'000.-.

Lutry, le 10 octobre 2025

Au nom de la Commission,

Guy Minder